

28 jan 2016 -11:51

Un test sanguin pour éviter les scanners après un traumatisme crânien ?

On estime qu'il y a en Belgique environ 26 000 traumatismes crâniens par an. Heureusement, la plupart de ces traumatismes sont sans gravité. Mais par précaution, même ces cas sans gravité sont souvent évalués par un scanner cérébral...qui s'avère normal dans une grande majorité des cas.

Un test sanguin permettrait de se passer de cet examen qui coûte cher et expose le patient à une irradiation importante. Mais attention, avertit le Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE) : ce test n'est utile que dans des circonstances très précises.

Trop de CT-scans pour les traumas légers

On estime qu'il y a en Belgique environ 26 000 traumatismes crâniens par an. Ils sont essentiellement dus à des chutes et à des accidents de la route. De ces 26 000 cas, la grande majorité sont des formes légères, dont le risque de lésion cérébrale est faible (environ 5 %).

Toutefois, même après un traumatisme crânien léger, il est fréquent de devoir passer un scanner cérébral (CT-scan) pour s'assurer qu'il n'y a pas de lésion du cerveau, dont les conséquences peuvent être graves. Cet examen présente toutefois deux inconvénients majeurs : il expose à une irradiation importante et il coûte cher. De plus, comme le risque de lésion est faible, ses résultats sont négatifs dans la plupart des cas.

Si les médecins urgentistes disposaient d'un test fiable qui leur permette d'écartier une lésion cérébrale, ils pourraient réserver le scanner aux cas plus incertains. Cela éviterait de soumettre aux radiations de nombreux patients, en majorité jeunes.

Un test sanguin intéressant

Le test de la protéine S100 B semble intéressant à cet égard. En effet, lors d'une lésion cérébrale, cette protéine, habituellement contenue dans certains tissus nerveux du cerveau, est libérée dans le sang. Si après le traumatisme, sa concentration n'augmente pas dans le sang, on pourrait conclure qu'il n'y a pas de lésions cérébrales.

Le KCE a analysé l'ensemble des études scientifiques publiées au sujet de ce test prometteur. Il en ressort que le dosage de la protéine S100 B pourrait effectivement être un outil valable pour exclure avec une quasi-certitude la présence de lésion cérébrale suite à un trauma crânien léger (du moins chez les adultes). Les patients ayant un test négatif (pas de protéine S100 B dans le sang) pourraient donc rentrer chez eux rassurés.

Seulement en cas de doute

Mais la mise en pratique de ce test n'est pas aussi simple qu'on pourrait le penser. En effet, on peut craindre qu'il soit appliqué de façon systématique à toutes les personnes se présentant aux urgences, ce qui n'apporterait pas de bénéfice par rapport à ce qui se fait actuellement, et pourrait même être contreproductif.

En réalité, le test n'est intéressant que s'il s'intègre dans une approche par étapes, qui commence par une échelle d'évaluation clinique standardisée, basée sur les symptômes du patient (vomissements, pertes de mémoire...) et les circonstances du traumatisme (certains types de chocs étant plus traumatiques que d'autres). Cette première étape suffit à écarter toute une série de patients dont le risque est quasi nul. Dans les cas qui restent incertains, le test S100 B, à réaliser dans les 6 heures après le traumatisme, pourrait alors faire pencher la balance pour ou contre le CT-scan, qui ne serait plus utilisé qu'en dernier recours. Dans ces conditions, le test permettrait de diminuer le nombre de scanners sans prendre de risques pour les patients.

Des critères stricts doivent être appliqués

Il faut encore ajouter que le test ne permet pas de tirer des conclusions suffisamment fiables pour plusieurs catégories de patients, chez qui il n'est donc pas recommandé : les patients polytraumatisés ou présentant des signes de fracture du crâne, les enfants et les personnes âgées de plus de 65 ans, les patients sous anticoagulants et ceux présentant des symptômes nécessitant un suivi actif indépendamment des résultats du test à la protéine S100 B. Le test ne doit être remboursé que si ces critères stricts sont appliqués.

Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé
Centre Administratif du Botanique, Door Building (10ème
étage)
Boulevard du Jardin Botanique 55
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 287 33 88 (nl) / +32 2 287 3354 (fr)
<http://kce.fgov.be>

Gudrun Briat
Communication scientifique
+32 475 274 115
press@kce.fgov.be